

PROBLEMATIQUE FONCIERE DANS LE SUD-OUEST DU BURKINA FASO : L'INSERTION DES MIGRANTS DE RETOUR EN QUESTION

Pascal Patiende NANA*

RESUME

Le département de Niangoloko, situé au sud-ouest du Burkina Faso est une zone frontalière avec la Côte d'Ivoire et propice aux activités agro-pastorales. Il a été marqué, ces dernières années, par un afflux massif des migrants de retour de Côte d'Ivoire, suite à la récente crise économique, sociale et politique qu'a connu ce pays. Une fois dans la zone d'accueil, la recherche de terres de culture devient pour ces migrants la préoccupation centrale. L'accès à la terre qui couronne le succès de l'entreprise migratoire est une étape importante de leur insertion dans la société d'accueil. Cette insertion sociale est favorisée par la présence de réseaux sociaux bien établis. Cependant, l'émergence et le développement des pratiques foncières conflictuelles, surtout à partir des années 90, sont le révélateur d'une difficile insertion rurale des migrants de retour.

MOTS CLEFS

Niangoloko- migrant de retour- accès à la terre- insertion rurale- réseaux sociaux- pratiques foncières - conflit foncier.

JEL Classification : F22 - International Migration

1- INTRODUCTION

1.1- Contexte de l'étude

Les migrations constituent un fait de société, inscrit dans le vécu quotidien des populations et occupent une place centrale dans les affaires internationales. Aussi bien pour le migrant que pour sa

* Doctorant au Département de [géographie](#)/Université de Ouagadougou (Burkina Faso). Assistant de recherche à l'ISSP Contact: (226)70104450/Email: pnaana@issp.bf ou pascalnan@yahoo.bf.

famille, le principal facteur explicatif est la recherche de meilleures conditions de vie. Le Burkina Faso¹, en plus des migrations internes, a la particularité d'être un pays de fortes dynamiques migratoires internationales. En effet, connu sous le nom de «terre des hommes intègres», le Burkina Faso a essentiellement joué un rôle de «gisement de main-d'œuvre» pour l'économie de plantation de la Gold Coast (actuelle République du Ghana) et de la Côte d'Ivoire pendant la période coloniale (Skinner, 1972 ; Ouedraogo, 1993).

Même si on les présente comme un phénomène historique et pérenne, les mouvements migratoires du Burkina Faso vers la Côte d'Ivoire restent une réalité fluide et fragile. Ainsi, la récente crise économique, sociale et politico-militaire en Côte d'Ivoire, sans précédent dans la sous-région, a affecté les flux migratoires burkinabés vers ce pays. On assiste donc à un retour massif au pays des ressortissants burkinabés surtout à partir de septembre 2002, date marquant le début du conflit inter-ivoirien (la rébellion armée)².

Ces migrants de retour³ de Côte d'Ivoire se dirigent essentiellement vers les zones frontalières du pays, notamment les régions du sud et du sud-ouest. Ces mouvements affectent les modes d'accès, d'utilisation, de gestion des ressources foncières et aggravent les confrontations pour s'approprier l'espace et ses ressources. Il s'ensuit le développement de tensions foncières entre les principaux utilisateurs de cet espace qui débouchent parfois sur des conflits d'usage de la terre. Dès lors se pose le problème de leur insertion rurale dans la zone d'accueil.

¹ Par commodité l'appellation de "Burkina Faso", en vigueur depuis 1984 en remplacement de "Haute-Volta", est utilisée dans ce texte y compris pour la période coloniale.

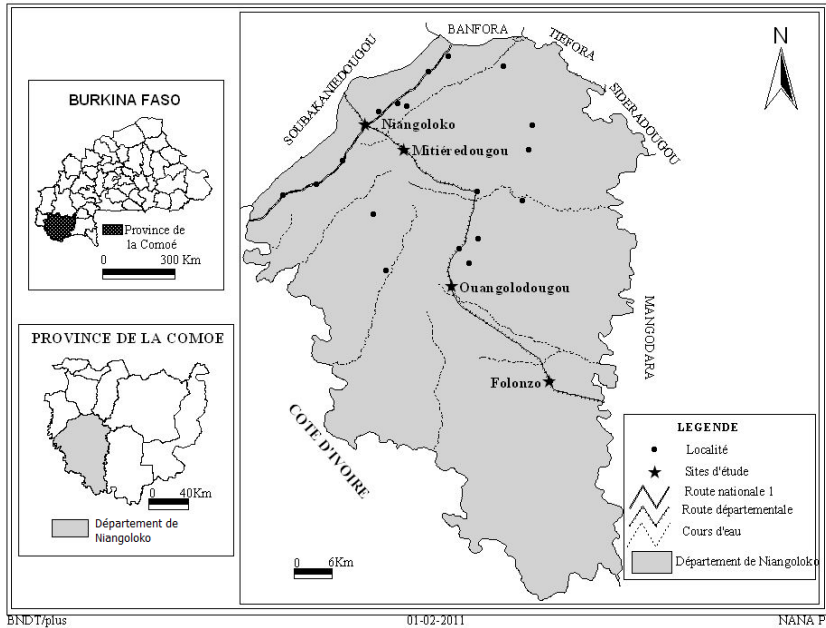
² Selon le CONASUR (Comité national de secours d'urgence et de réhabilitation), près de 366 000 migrants burkinabés de retour ont été dénombrés au Burkina Faso depuis la crise ivoirienne (CONASUR, 2004).

³ Tous les auteurs s'entendent sur l'idée que la migration de retour implique un changement de résidence ramenant le migrant à son lieu d'origine qui est généralement assimilée à un « *retour au village* » dans la littérature africaniste. Cependant, on est forcé d'admettre que les lieux possibles d'appartenance se multiplient (Guimapi, 2003 ; Beauchemin et al, 2004) et que le village d'origine apparaît de moins en moins comme une destination privilégiée du retour. En définitive, nous utiliserons dans le texte le terme migration de retour pour désigner à la fois les migrants qui sont revenus dans leur village d'origine et ceux dont la zone de destination ne constitue pas la localité d'origine.

Comment les nouveaux migrants projetés dans le département de Niangoloko⁴ arrivent-ils à s'intégrer et à s'insérer dans la vie rurale ? Comment se traduit cette insertion et à quel niveau ?

L'objet de cet article est de mettre en évidence les dynamiques foncières résultant de la migration.

Carte 1: Localisation de la zone d'étude



2- DONNEES ET METHODES

Cette étude a été réalisée dans le cadre du projet de recherche sur le foncier rural et la migration (Projet CLAIMS/ISSP⁵). La collecte des données s'est déroulée dans 4 sites dont 1 en milieu urbain (ville de

⁴ L'étude s'est réalisée dans le département de Niangoloko et essentiellement sur quatre sites. Le département de Niangoloko est situé au sud-ouest du Burkina Faso dans la province de la Comoe (carte 1). Les conditions agro-écologiques y sont assez bonnes. En effet c'est l'une des zones les mieux arrosées du Burkina (1000 à 1200 mm d'eau/an). Les sols sont dans l'ensemble assez riches et le couvert végétal assez abondant. Tous ces atouts font, de Niangoloko et de ses environs, une zone de production agro-pastorale par excellence et par conséquent, d'attraction des migrants.

⁵ CLAIMS/ISSP: Changes in Land Access, Institutions and Markets in West Africa/Institut Supérieur des Sciences de la population.

Niangoloko⁶) et 3 en milieu rural (Folonzo, Ouangolodougou et Mitiériougou). Au total 105 chefs de ménage ont été enquêtés (migrants et non migrants)⁷. Il faut ajouter à cela nos discussions formelles et informelles avec les leaders d'opinion et les responsables administratifs.

Les entretiens ont été soit enregistrés, soit ont fait l'objet de prise de notes. Ces entretiens ont été transcrits immédiatement après leur enregistrement. Nous avons alors procédé au recoupement des données recueillies qui nous a permis de saisir les variations, les différences et d'opérer une classification des opinions selon la convergence. La recherche et l'analyse des pratiques des populations locales, face aux mutations foncières en cours, ont consisté en une triangulation, par la confrontation de points de vue des informateurs, mais également avec la recherche documentaire et notre propre observation. Le logiciel EpiInfo a été utilisé pour le traitement des données quantitatives, ce qui nous a permis d'obtenir des *fréquences simples* mais aussi des *tableaux croisés* sur la migration (poids démographique, caractéristiques sociodémographiques, etc.).

En termes d'analyse des données, notre étude a combiné deux techniques complémentaires :

- une analyse de contenu thématique (approche socio-anthropologique) qui a permis de comprendre l'histoire du peuplement, l'organisation sociale, politique, les modes d'accès à la terre et leur évolution ;
- une analyse statistique descriptive ayant permis de cerner l'ampleur du phénomène migratoire dans la zone d'étude et la caractérisation sociodémographique et économique des migrants (âge, sexe, état matrimonial, profession, etc.).

⁶ La ville de Niangoloko (chef-lieu du département de Niangoloko) est située dans la région des Cascades et plus précisément dans la province de la Comoé au sud-ouest du Burkina Faso, à environ 500 kilomètres de Ouagadougou sur la route nationale n°7, menant à la frontière Burkina Faso – Côte d'Ivoire, à 20 Km du fleuve Léraba, frontière naturelle entre le Burkina Faso et la République de Côte d'Ivoire. Elle est à 45 kilomètres de Banfora (chef-lieu de la province et de la région). Sa population était estimée à 22 310 habitants selon le recensement général de la population de 2006 (INSD, 2009).

⁷ Nous avons enquêté 35 chefs de ménage par village dont 15 autochtones et 20 migrants (10 Mossi, 05 Peuhls et 5 pour les autres migrants : Sénoufo, Toussian, Sembla, Samo, etc.).

3- RESULTATS

3.1- De l'implantation des burkinabés en Côte d'Ivoire au retour massif au pays

Le cas de migration qui nous intéresse ici se situe dans le cadre des migrations transfrontalières (migrations internationales). Il s'agit donc des Burkinabés qui migrent en direction des pays de la sous-région, dont la Côte d'Ivoire a constitué un pôle d'attraction du fait de ses grandes potentialités économiques.

L'implantation de la communauté burkinabé en Côte d'Ivoire date de la période coloniale. En effet, selon une décision prise par la France, la population de la colonie du Burkina Faso (qualifiée de « réservoir de main-d'œuvre») sert alors à alimenter tous les grands chantiers coloniaux de l'Afrique Occidentale Française (AOF) (Zongo, 2003). Cette stratégie de l'administration coloniale conforta le Burkina Faso dans le rôle de pourvoyeur de main-d'œuvre et la Côte d'Ivoire comme pôle de développement économique "aspirant la main-d'œuvre" burkinabé. C'est à partir de 1950 que seront efficaces les mesures tendant à développer les migrations "volontaires" burkinabés vers la Côte d'Ivoire, surtout avec la création en 1951 par les principaux groupements d'employeurs du SIAMO⁸

Même si les tentatives d'organisation et de contrôle administratif de la migration, aussi bien à l'époque coloniale qu'après les indépendances, ont toutes échoué, celle-ci s'est définitivement enracinée dans les habitudes. Ainsi, après les indépendances, les déplacements des burkinabés vers la Côte d'Ivoire se sont accrus, la durée du séjour a augmenté et, enfin, la colonisation agricole a constitué le principal bassin d'emplois. Progressivement, les migrants ont essaimé dans toute la zone forestière, d'abord en tant que manœuvres puis en s'y fixant comme planteurs. Les conditions changeantes de cette migration dans le temps ont entraîné l'implantation d'une importante communauté de Burkinabés sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Ivoire, y compris dans les campements les plus reculés (Zongo, 2003).

⁸ SIAMO : Syndicat interprofessionnel pour l'acheminement de la main-d'œuvre. Le SIAMO était donc chargé du recrutement des travailleurs burkinabés destinés à la Côte d'Ivoire. Son succès fut tel qu'en 1951, celui-ci achemina 51 017 travailleurs ; entre 1951 et 1959, il assura le recrutement de 254 782 travailleurs burkinabés soit en moyenne 28 309 travailleurs par an (Ouedraogo, 1986).

Les migrations vers la Côte d'Ivoire, essentiellement forcées jusqu'en 1946 étaient devenues "volontaires" surtout à partir de 1950 et s'étaient rapidement développées jusqu'en 1960. C'est ainsi que la main-d'œuvre burkinabé s'installa massivement en Côte d'Ivoire⁹ (surtout en zone forestière), pour y occuper les postes subalternes dans le secteur privé manufacturier et dans l'agriculture (emplois salariés agricoles).

Jusqu'au milieu de la décennie 1980, ce flux migratoire soutenu n'a pas été perçu comme un problème majeur par le pays d'accueil ; au contraire, il a été encouragé par une politique libérale d'accès à la terre ainsi que par une protection administrative des colons, protection fondée sur l'idée, d'ailleurs présente dès la période coloniale, que ceux-ci étaient plus réceptifs et plus dynamiques que les autochtones. Leur apport dans l'essor de l'économie ivoirienne, à travers le développement de l'économie de plantation, a été tout à fait déterminant. Cependant, à la fin de la décennie 1970, la crise économique, induite notamment par la chute des prix des matières premières (café, cacao...), s'installe durablement en Côte d'Ivoire, entamant les fondamentaux de l'économie nationale et entraînant une dégradation rapide des conditions de vie, ainsi que le bouleversement des rapports sociaux¹⁰.

La récente crise ivoirienne a été sans précédent dans la sous-région, vu le nombre de migrants de retour et son impact socio-économique. Cette

⁹ Au recensement général de la population ivoirienne en 1998, le nombre de ressortissants étrangers s'élevait à 4 047 000 (soit 26,38 % de la population totale) dont 2 238 258 Burkinabés, ce qui représente 55,30% des étrangers et 15% de la population totale ivoirienne ! Il s'agit d'une communauté résidant principalement en milieu rural: 63,22% contre 36,78% dans les centres urbains (Zongo, 2003). Selon un article paru dans *l'Observateur paalga* n°6618 du jeudi 13 avril 2006, le professeur Dieudonné Ouédraogo estimait entre 6 et 7 millions le nombre de Burkinabés vivant à l'étranger, dont la moitié en Côte d'Ivoire.

¹⁰ Dans un contexte de paupérisation générale, d'aiguïsement des compétitions pour l'accession aux postes politiques, la réussite des étrangers va faire l'objet de récupérations politiciennes. La place et le rôle des étrangers dans la société ivoirienne sont questionnés. Ce débat, qui n'est pas fondamentalement nouveau, s'organise autour d'une idéologie de l'exclusion, théorisée autour du concept de l'«ivoirité», qui aboutit à la mise à l'index des étrangers, perçus comme principale source des difficultés des ivoiriens. Au cours des années 1990, les étrangers, et de manière plus spécifique les Burkinabés, sont de plus en plus en butte à l'insécurité (contrôles intempestifs des cartes de séjour jusque dans les villages, rackets opérés par les forces de l'ordre sur les axes interurbains, contestations de leurs droits fonciers par les autochtones, etc.) qui va convaincre certains Burkinabés de préparer leur repli au Burkina Faso (Zongo, 2003).

crise a une envergure sous-régionale, tous les pays de la région ont été plus ou moins affectés¹¹. Parmi ces pays, le Burkina Faso a le plus subi les conséquences de la crise vu les liens historique, géographique, démographique et socio-économique entre les deux pays (le Burkina Faso représente la plus grande communauté étrangère résidant en Côte d'Ivoire). Depuis le déclin du miracle économique ivoirien en 1980, suivi de l'instauration d'une carte de séjour en 1991 et les évènements de Tabou en 1999¹², les flux migratoires burkinabés vers la Côte d'Ivoire ont été affectés. Ainsi assiste-t-on à un retour "*massif*" des émigrés burkinabés au pays surtout à partir des évènements de septembre 2002. Selon le CONASUR, près de 366 000 émigrés burkinabés (expulsés et retours forcés) ont quitté la Côte d'Ivoire. Ce chiffre ne prend pas en compte les migrations de retour "spontanées" qui ne doivent pas être négligées.

3.2- Réinsertion au Burkina Faso : cas de Niangoloko

Le retour en vue de la réinsertion dans le pays d'origine constitue pour beaucoup de migrants une étape importante du processus migratoire international. Il s'inscrit souvent dans le projet initial du migrant et est étroitement lié à une réinstallation réussie, elle même subordonnée à une réinsertion économique productive durable. L'insertion des migrants de retour dans la zone d'étude est abordée sous l'angle de leur insertion sociale en milieu rural. Avant de rentrer dans le vif du sujet, nous traiterons d'abord de quelques caractéristiques des migrants de retour et de leurs réseaux d'accueil et d'installation.

3.2.1. Quelques caractéristiques des migrants de retour

Selon le dépouillement des fiches du CONASUR on dénombrait 2 263 ménages de migrants de retour de Côte d'Ivoire dans le

¹¹ En réalité la Côte d'Ivoire occupe une place importante dans les flux migratoires internationaux des pays de la région Ouest-africaine : la moitié des migrations internationales a ce pays soit pour origine, soit pour destination. Les flux migratoires entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire représentent 40% du total des migrations internationales entre les sept pays du REMUAO au cours de la période 1988-1992 (REMUAO, 1995).

¹² En 1999, un conflit foncier entre communautés autochtones et migrants à Tabou en Côte d'Ivoire a provoqué l'expulsion de 12 000 burkinabés (Schwartz A., 2000).

département de Niangoloko (en se référant à l'INSD, 1998 on peut estimer le nombre d'individus à plus de 17 000). On note cependant une inégale répartition de ces migrants dans l'espace. En effet, cinq localités¹³ sur seize que compte le département concentrent, à elles seules, 85% des ménages recensés alors que d'autres localités se caractérisent par l'absence de migrants de retour. La forte concentration des migrants de retour dans ces sites est essentiellement liée à la disponibilité foncière pour l'habitation et/ou les activités agricoles (la grande majorité d'entre eux menant des activités agropastorales). Par ailleurs, 57,6% des chefs de ménage ont entre 15 et 39 ans, 27% ont entre 40 et 59 ans et 15,4% ont plus de 60 ans : la migration de retour concerne principalement les jeunes (tableau 1). L'analyse de la structure par sexe des chefs de ménage de ces migrants de retour révèle que 58% d'entre eux sont des hommes et 42% des femmes. Les femmes chefs de ménage sont celles qui représentent leurs maris absents soit parce qu'ils sont retournés en Côte d'Ivoire, soit parce qu'ils y sont décédés. Leur nombre élevé est dû au fait que beaucoup de migrants de retour viennent sécuriser leur famille au pays et repartent ensuite en Côte d'Ivoire. On note par contre un faible taux de célibataires (3% des chefs de ménage) qui montre que la migration de retour est de type familial.

Tableau 1 : Répartition des chefs de ménage selon l'âge et le sexe

Entité/ classe d'âge	15-39 ans	40-59 ans	60 ans et +	Tota l	Nombre de femmes chefs de ménage	Nombre de célibataires
Commune de Niangoloko	277	129	74	480	139	06
Folonzo	281	132	75	488	238	24
Ouangolodou gou	93	44	25	162	102	02
Mitiéridougo u	13	06	04	21	06	06
Total	664	311	178	1151	485	38
Pourcentage (%)	57,6	27,0	15,4	100	42	3,3

Source : Fiches Conasur -Avril 2004

3.2.2. Les réseaux d'accueil et d'installation des migrants de retour

Lorsqu'ils ne s'installent pas dans leur village d'origine, les migrants ne s'établissent pas en terrain tout à fait inconnu. De fait, ils

¹³ Les zones de concentration des migrants de retour dans le département sont les villages de Boko (26,5%) ; Folonzo (21,5%), Kimini (09%), Ouangolodougou (07%) et la commune de Niangoloko (21%).

ont des attaches sociales dans leur lieu de destination (Beauchemin et al, 2004). Les migrations de retour dans le département de Niangoloko ne relèvent pas de l'affrontement de l'inconnu ou de l'aventure. Le tableau 2 met en évidence un réseau d'accueil qui s'étend du plus proche parent du migrant à un individu du même groupe ethnique que lui. Ainsi, le premier point de chute du nouveau migrant est le cercle parental. En effet, 45% des migrants de retour enquêtés ont été accueillis par un parent (frère aîné ou un oncle maternel ou paternel). Le deuxième réseau sollicité par les nouveaux migrants s'inscrit dans le cadre ethnique et est fondé sur l'appartenance à la même région : 21% des migrants de retour enquêtés ont bénéficié de l'accueil des natifs d'une même région qui, sur cette base ethnolinguistique, se reconnaissent "frères". Les natifs d'un même village, parce qu'éloignés de chez eux et confrontés aux difficultés de la vie rurale, tissent un réseau de solidarité faite d'entraide et d'assistance mutuelle. Ils constituent le troisième réseau sollicité par les nouveaux migrants : dans la zone d'étude ils ne sont que 7% à être accueillis par le frère du même village.

Tableau 2 : Réseau d'accueil dans la zone d'étude

Accueil	Folonzo	Ouangolo-dougou	Mitiéri-dougou	Total	(%)
Par un autochtone	05	01	04	10	17
Par un frère de la même région	07	03	03	13	21
Par un frère du même village	02	01	01	04	07
Par un parent	06	11	10	27	45
Par personne	00	04	02	06	10
Total	20	20	20	60	100

Sources : Enquête de terrain/ Avril 2004

Ces réseaux sont des instruments efficaces d'accueil, d'entraide, de logement et de recherche de terre des migrants de retour dans le département de Niangoloko. Mais ils ne sont viables que si chaque migrant participe par son apport financier ou matériel, d'où l'importance des ressources foncières considérées ici comme le facteur global d'intégration rurale.

3.2.3. L'accès à la terre, facteur global d'insertion rurale

i) *L'accès des terres des migrants de retour : modalités et évolution*

Une fois dans leur nouvelle zone d'accueil, la recherche de terre de culture devient pour les migrants de retour la préoccupation centrale, celle qui en quelque sorte couronne le succès ou non de l'entreprise migratoire. Les réseaux d'accueil correspondent à peu près avec ceux de la recherche d'une terre. En effet, 27 migrants de retour sur les 60 enquêtés (soit 45%) ont obtenu leur terre par l'intermédiaire d'un parent et 17 autres (soit 28%) auraient bénéficié des relations d'un frère. 10 migrants ont été installés directement par un autochtone. Même ceux qui déclarent n'avoir été accueillis par personne ont certainement obtenu leur terre par l'intermédiaire de quelqu'un de plus ou moins proche de leur milieu allant du cercle de la famille à celui des natifs de la même région. Le nombre un peu élevé de cette catégorie (10%) s'explique aussi par les anciens migrants de retour qui étaient à leur deuxième ou troisième obtention de terre après une période d'adaptation à la vie rurale.

L'accès à la terre par prêt à durée indéterminée fut jadis le principal mode d'accès à la terre des migrants. Selon les coutumes, la terre ne peut être ni vendue ni achetée (elle est sacrée). De façon générale, tout migrant demandeur de terre donnait en contrepartie une part symbolique appelée "landa" (cabri ou poulet pour les sacrifices rituels et une ou deux tines de céréales chaque année). La terre n'est jamais définitivement acquise, elle est simplement prêtée au demandeur qui n'en possède qu'un droit d'usufruit. Après l'attribution, le nouvel exploitant a l'entière liberté de mise en valeur de sa parcelle sauf y planter des arbres (synonyme d'appropriation). Cette règle d'accès prévalait dans tous les villages de la zone d'étude jusqu'à la fin des années 90. Mais avec l'arrivée massive des migrants de retour qui sont prêts à payer pour la terre, on assiste à une forme de "monétarisation" de l'accès à la terre. Ainsi pour avoir accès à cette ressource, les migrants de retour n'hésitent pas à proposer d'importantes sommes d'argent aux détenteurs des droits coutumiers (Zongo, 2003). On note donc l'émergence de nouvelles formes de transactions foncières (socialement condamnées) : les ventes et locations de terre¹⁴, les prêts de terre à courte durée (prêt annuel). On

¹⁴ La location est une pratique foncière qui consiste, par un détenteur de droit coutumier d'appropriation, à déléguer, pour une période déterminée, ses droits d'usage contre le

voit apparaître des marchés fonciers informels avec des ventes de terre faisant l'objet d'un papier délivré par le vendeur. Ces ventes de terre sont dans l'ensemble informelles mais il y a de plus en plus des cas de ventes "formalisées" avec établissement de « procès verbal de palabre » à la préfecture ou d' « actes de vente » au commissariat de police. Dans les villages où les ventes de terre sont encore inexistantes (Folonzo, Ouangolodougou), la part symbolique est passée (sous forme numéraire) de 2 500 FCFA en 2000 à 10 000 FCFA en 2004 (pour une parcelle de culture). Dans les villages¹⁵ où il y a des ventes de terre (Mitiéridougou par exemple), le prix à l'hectare est passé de 5 000 FCFA en 1998 à 35 000 FCFA en 2004. Dans la commune de Niangoloko, l'hectare d'une terre de culture se vend entre 50 000 FCFA et 75 000 FCFA ou se loue à environ 10 000 FCFA par an.

L'observation du "*marché foncier*" du département de Niangoloko, apporte donc un certain nombre d'informations sur les rapports sociaux qui structurent l'espace :

- les prix du foncier sont influencés par les revenus des acquéreurs et leurs préférences pour un certain nombre d'éléments d'environnement dont la proximité d'un centre urbain ;
- dans le centre urbain de Niangoloko, la demande de parcelles résidentielles crée une forte concurrence pour les activités agricoles ;
- les prix les plus élevés se trouvent dans la commune de Niangoloko et décroissent vers la périphérie en fonction des distances qui séparent les villages du centre urbain de Niangoloko.

La terre est donc un bien dont la nature et le prix sont très influencés par son environnement physique et social. Son accès devient de plus en plus difficile et conflictuel (Hagberg, 2001). La recrudescence des conflits fonciers dans le département de Niangoloko surtout à partir des années 90, conséquences des mutations démographiques et sociales, témoigne d'une difficile insertion sociale des migrants de retour.

paiement d'un loyer. Les durées de location sont courtes (un ou deux ans), ce qui oblige les locataires à des renégociations permanentes et signifie l'absence de sécurité foncière.

¹⁵ Ce sont en général les villages proches du centre urbain de Niangoloko.

ii) *Des pratiques foncières conflictuelles, révélateurs d'une difficile insertion rurale des migrants de retour*

La question des migrations est toujours au centre des relations entre autochtones et étrangers, notamment lorsque le statut de la terre et l'exercice du pouvoir sont en jeu. Zone agro-pastorale par excellence et à forte migration, les pratiques foncières conflictuelles¹⁶ sont de nos jours légions dans le département de Niangoloko. En effet, on assiste à une récurrence des contestations des accords fonciers (renégociation permanente des clauses, multiplication des sollicitations, menaces de retrait, etc.). Ainsi les migrants ne disposant pas d'assez de moyens voient leurs terres retirées et vendues aux plus offrants. A titre illustratif voilà ce que rencontre Adama Kone directeur de l'école primaire de Folonzo : *« Korofa, un propriétaire terrien avait octroyé des terres de cultures à des nouveaux migrants et chacun avait donné, comme part symbolique, la somme de 4 500 F. Un jour il est allé leur dire d'ajouter chacun 6 500 F (soit au total 11 000 F). Les migrants ayant refusé, Korofa leur a tout simplement demandé de quitter les lieux, ce qui fut fait »*. Parfois, une même parcelle de culture est attribuée à des personnes différentes comme en témoigne le cas de Mamoudou Ouedraogo, un migrant de retour installé dans le village de Folonzo qui raconte : *« après avoir trouvé mon champ, je suis allé à Niangoloko pour aller chercher de l'argent afin de venir m'installer et exploiter mon champ car je ne suis pas venu de la Côte d'Ivoire avec quelque chose et je ne savais même pas comment faire pour me nourrir. Quelques mois après, je suis revenu trouver que mon champ a été attribué à une autre personne »*.

Ces retraits de terres souvent sans préavis et leurs réattributions à de nouveaux migrants (jugés plus généreux), les ventes doubles qui témoignent de l'attachement des tuteurs aux prestations monétaires dans les nouveaux rapports de tutorat, les remises en cause des accords fonciers par les jeunes, la cohabitation difficile entre agriculteurs et éleveurs dans un espace de plus en plus rare etc. sont sources de frustrations et de conflits de plus en plus violents. Toutes

¹⁶ Ces pratiques qui ne survenaient que dans des cas extrêmement graves de transgression des coutumes du village sont les effets induits de l'introduction rapide de l'argent dans les transactions foncières et de la dégradation du tutorat (dispositif central d'accueil et d'insertion de « l'étranger », surtout des migrants agricoles dans l'accès à la terre dans nos sociétés paysannes).

ces pratiques témoignent de la situation d'insécurité et de précarité foncières, de psychose, dans lesquelles se trouvent les migrants de retour. Ils sont aussi révélateurs de leur difficile insertion rurale.

CONCLUSION

Le droit d'accès à la terre, pour toute personne qui en exprime le besoin légitime, constitue un des principes fondateurs des systèmes fonciers traditionnels africains. Le don, l'héritage et le prêt de la terre constituent les mécanismes privilégiés de cet accès à la terre. Le régime foncier recherchait plus la sécurité et la cohésion du groupe qu'une exploitation purement économique. Il a pu fonctionner aussi longtemps que la pression sur la terre était minimale. De nos jours, l'intensité du phénomène migratoire n'est pas sans conséquences sur le système foncier. En effet, les migrations bouleversent les conditions d'accès à la terre faisant place à des spéculations diverses autour du foncier. Ainsi, l'arrivée massive des migrants de retour dans le département de Niangoloko, surtout à partir des années 90, a eu comme principales transformations foncières : la rareté croissante des ressources foncières, la perte d'autorité des institutions traditionnelles de gestion foncière, la progression des pratiques foncières socialement condamnées (les retraits de parcelles, les locations et les ventes de terres), la recrudescence des situations conflictuelles qui sont un important révélateur non seulement des mutations qui affectent la scène foncière du département mais aussi et surtout la difficile insertion rurale des migrants de retour. Ce manque de sécurisation a pour conséquences l'annihilation de l'expression du potentiel des exploitants migrants et l'affection négative de leur rendement et de leur comportement sur leur terre d'accueil. D'où la nécessité d'une recherche de solutions urgentes pour mieux sécuriser les exploitants, autochtones comme migrants. Car si rien n'est fait, il est à craindre que le nombre et la violence des conflits fonciers continuent à augmenter dans le futur dans cette zone frontalière du Burkina Faso.

Les retours massifs et forcés de Burkinabés de la Côte d'Ivoire en 1999 et en 2002-2003 nous interpellent (en particulier les décideurs politiques) sur la nécessité d'assurer une veille prospective sur le phénomène migratoire au Burkina Faso.

Références bibliographiques

- Beauchemin C. & Bocquier Ph.**, 2004. "Migration and Urbanization in Francophone West Africa: An Overview of the Recent Empirical Evidence". In *Urban Studies*, Vol. 41, N° 11.
- Guimapi C.**, 2003. "Les migrants de retour dans les villages du Cameroun de l'Ouest". In *Populations et défis urbains*, Ed. L'Harmattan, Paris. (Sous la direction de T. Eggerickx, C. Gourbin, B. Schoumaker).
- Hagberg S.**, 2001. "A l'ombre d'un conflit violent: processus de règlement et de gestion des conflits entre agriculteurs karaboro et agro-pasteurs peul au Burkina Faso". In *Cahiers d'Etudes africaines* 161, XLI-1.
- Institut national de la statistique et de la démographie**, 1998. RGPH de décembre 1996. *Population résidente des départements, communes, arrondissements et provinces. Résultats définitifs.*
- Institut national de la statistique et de la démographie**, 2009. *RGPH de décembre 2006. Analyse des résultats définitifs.*
- Ouedraogo D.**, 1986. *Quelques repères sur l'insertion économique des migrants dans les villes burkinabé.* ORSTOM.
- Ouedraogo D.**, 1993. "Les migrations burkinabé sous la révolution démocratique et populaire: continuité ou rupture?". In *PUM*, Montréal (CA).
- Réseaux migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest**, 1995. *Migrations et urbanisation en Afrique de l'Ouest (MUAO). Résultats définitifs.*
- Schwartz A.**, 2000. "Le conflit foncier entre Krou et Burkinabè à la lumière de l'institution krouman" In *Afrique contemporaine* n°193.
- Skinner E.P.**, 1972. *Enquête démographique par sondage en République de Haute Volta. 1960/61.* Paris INSEE- Coopération.
- Zongo M.**, 2003. "La diaspora Burkinabé en Côte-d'Ivoire: trajectoire historique, recomposition des dynamiques migratoires et rapports avec le pays d'origine". In *Revue africaine de sociologie*, vol 7 n°2.